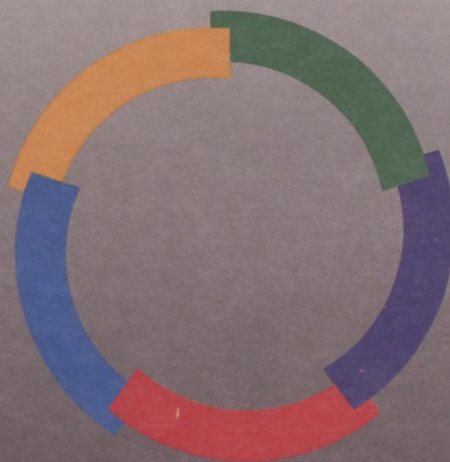


---

# Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français



*« Nous, chefs d'État et de Gouvernement, réunis au Canada, à Québec, les 2, 3 et 4 septembre 1987,*

**NOUS FONDANT**  
sur la solidarité, la coopération et la compréhension mutuelles qui se sont établies, au fil des ans, entre nos pays et leurs institutions;

**NOUS INSPIRANT**  
du respect fondamental de la diversité des traditions, de l'héritage culturel et politique de nos populations, et de leurs aspirations au mieux-être et au développement;

**RECONNAISSANT**  
l'importance de notre libre association où, partenaires égaux, nous sommes liés par une même volonté de contribuer à un équilibre renouvelé de nos rapports et inspirés par l'usage, à des degrés divers, de la langue française comme outil de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovation;

**CONVENONS**  
— que nos rencontres périodiques constituent des occasions de dialogue franc et ouvert, de concertation sur des enjeux et des sujets d'intérêt commun de nature politique, économique et de coopération;

— que ces rencontres au plus haut niveau raffermissent une solidarité libre de contraintes, cimentée par une même responsabilité envers les générations montantes et par une volonté de relever ensemble les grands défis de développement et de modernisation qui se posent à nous;

— que la volonté qui préside à notre entreprise commune doit se traduire en engagements et en réalisations concrètes pour notre bénéfice mutuel.

*À ces fins, nous, les chefs d'État et de Gouvernement,*

**RÉAFFIRMONS**  
notre volonté de donner à notre communauté une nouvelle vitalité, pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations, de ses responsabilités et de ses engagements afin d'en faire une communauté solidaire;

**INCITONS**  
l'Agence de coopération culturelle et technique et les associations et organisations francophones à inscrire leurs projets et activités dans les perspectives ouvertes à

l'occasion de nos rencontres et à apporter leurs propres impulsions à la consolidation d'un espace où l'usage d'une langue commune favorisera la libre circulation des biens culturels, l'échange des connaissances scientifiques, le transfert et l'adaptation des nouvelles technologies;

**NOUS ENGAGEONS**  
à promouvoir auprès d'autres instances internationales l'esprit et les principes qui nous animent, fondés sur une solidarité ouverte à la diversité des langues et des cultures de nos peuples. »

---

Sommet de Québec  
Septembre 1987